



Extrait du La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

<http://lacode.be/formation-droits-de-l-enfant-les.html>

Formation : Droits de l'enfant : les mécanismes de contrôle internationaux - DEI-Belgique - Mons

- Agenda des droits de l'enfant -
Date de mise en ligne : lundi 3 juin 2019

La CODE (La Coordination des ONG pour les Droits de l'Enfant)

Objectifs : Le 19 décembre 2011, l'Organisation des Nations unies offrait aux enfants la possibilité d'accéder à la justice au niveau international, grâce à un nouveau traité international, le Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant (PF CIDE), établissant une procédure de présentation de communications individuelles.

La Belgique vient de ratifier ce Protocole qui est rentré en vigueur le 14 avril 2014 au niveau international.

Ce mécanisme s'ajoute aux autres déjà préexistants permettant un contrôle de la mise en oeuvre de la CIDE au niveau national et international.

Ce protocole ouvre la possibilité pour les enfants de s'adresser directement au Comité des droits de l'enfant s'ils estiment que leurs droits ne sont pas respectés. Il s'ajoute donc aux mécanismes de contrôle dont dispose le Comité (analyse des rapports nationaux, rédactions de recommandations vis-à-vis de chaque pays, élaboration d'observations générales sur l'application de la CIDE) et aux recours existant dans le cadre d'autres mécanismes : recours à la Cour européenne des droits de l'Homme, recours à la Cour de Justice de l'Union européenne, plainte collective au Comité des droits sociaux du Conseil de l'Europe, plainte devant d'autres Comités des Nations Unies, interpellation des autres mécanismes spéciaux des Nations Unies,... et bien sûr des recours existant au niveau national.

Cette formation vise à

- informer, sensibiliser les participants à l'existence de l'ensemble de ces mécanismes ;
- le situer dans l'ensemble des mécanismes internationaux existants pour garantir le respect des droits fondamentaux des enfants ;
- comprendre la procédure et la manière de saisir le Comité et les autres mécanismes ;
- évaluer la pertinence de saisir le Comité des Nations Unies ou une autre instance internationale ;

A l'issue de la formation, les participants seront donc familiarisés avec les mécanismes de contrôle des Nations Unies en matière de droits fondamentaux, pourront identifier le type de situations qui pourraient faire l'objet de ce type de recours ou de recours au niveau national et international et connaîtront les bases de la procédure applicable pour saisir le Comité des droits de l'enfant.

Public cible : Cette formation s'adresse à des travailleurs sociaux, juristes, avocats,... qui souhaitent mieux comprendre les mécanismes de contrôle des droits fondamentaux existant au niveau international et en particulier le mécanisme de plainte individuel au Comité des droits de l'enfant et qui souhaitent pouvoir identifier les situations pouvant faire l'objet de tels recours.

Elle s'adresse donc à un public curieux de découvrir les mécanismes de contrôle des droits de l'enfant au niveaux national et international et qui souhaite avoir « une corde à son arc » en plus pour envisager d'autres moyens d'action dans des hypothèses de violation des droits de l'enfant.

Date et lieu : le 3 juin 2019 à Mons.

Plus d'informations sur <http://www.jeunesseetdroit.be/forma...>